



BEAULIEU-SUR-MER



ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 210407

Arrête Municipal N°210143 du 25.01.2021
Modificatif 2, Portant réglementation de la
circulation et du stationnement **pour MNCA -
ASSAINISSEMENT, boulevard Alsace-
Lorraine, boulevard Théodore Roosevelt, rue
Jean Bracco, boulevard du Maréchal Leclerc**

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 à L2213-5 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-2 al 2, R411-2, R411-25, R413-1 et R417-9 à R417-13 ;
Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;
Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur » et modifiant le décret du 17 octobre 2011 ;
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre I, 8^{ème} partie « signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié (journal officiel du 30 janvier 1993) ;
Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2002-100 en date du 04 février 2002 relatif à la lutte contre le bruit ;
Vu la demande VIAZUR n° 2020013681 ;
Vu les arrêtés municipaux N° 210143 du 25.01.2021 et n° 210316 du 10.03.2021, portant réglementation de la circulation et du stationnement **pour MNCA - ASSAINISSEMENT, boulevard Alsace-Lorraine, boulevard Théodore Roosevelt, rue Jean Bracco, boulevard du Maréchal Leclerc relatif à la demande d'autorisation de travaux n°21-BSM-00010**, par MNCA - ASSAINISSEMENT, 455, PROMENADE DES ANGLAIS - Plaza 06364 NICE astreinte : 06 20 52 88 41, représentée par M. GALLI Jean-Marc, - port : 06 20 52 88 41, qui sollicite l'autorisation de faire réaliser **des travaux de réhabilitation collecteur d'eaux usées par gainage, en agglomération - boulevard Alsace-Lorraine, boulevard Théodore Roosevelt, rue Jean Bracco, boulevard du Maréchal Leclerc, par l'entreprise SUBTERRA, 36, ROUTE DE VILLENEUVE - 31120 PORTET SUR GARONNE - 07 75 11 56 96** représentée par M. GUILLOT Camille.

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger la durée des travaux jusqu'au 16.04.2021.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La date limite d'exécution des travaux mentionnés dans les arrêtés municipaux n° 210143 du 25.01.2021 et n° 210316 du 10.03.2021 est prolongée jusqu'au 16.04.2021.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions des arrêtés municipaux n° 210143 du 25.01.2021 et n° 210316 du 10.03.2021 restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Beaulieu-sur-Mer.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.



ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 210407

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera transmise pour exécution dans son domaine de compétences à :

- Monsieur le Commandant le Groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes,
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer,
- MNCA - ASSAINISSEMENT,
- ENT SUBTERRA, ainsi qu'au chef de la Subdivision Est-Littoral

ARTICLE 6 : Le Maire ou son délégataire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Beaulieu-sur-Mer, le 02 AVR. 2021

Le Maire de Beaulieu-sur-Mer

Conseiller Métropolitain



M. Roger ROUX